

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUYETS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 32 - ASSAINISSEMENT - BIARRITZ
CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE SITE DE LA HALLE
D'IRATY - ENGAGEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur Michel VEUNAC présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la Halle d'Iraty à Biarritz, il est nécessaire de prévoir le stockage des eaux pluviales.

Une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi de la réalisation des travaux correspondants a été attribuée, après mise en concurrence, aux services techniques de la Ville de Biarritz. Le montant d'opération, comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les frais divers et le montant des travaux, est de 450 000 € H.T.

Les crédits d'investissements nécessaires sont disponibles sur l'article 2313 du budget principal 2008.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant : consultation des entreprises en Octobre 2008 et démarrage des travaux en Février 2009 pour une fin avant l'été 2009.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

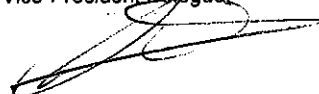
Affiché le.

28 JUIL. 2008

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué



Pierre GRENADE

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises pour ces travaux suivant la procédure de l'appel d'offres ;
- de solliciter les aides auprès des organismes éventuellement financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Régional, ...);
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la délivrance des autorisations administratives (Code de l'Environnement, ...).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ